

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres  
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres  
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres  
qui ont assisté à la séance : 27

Séance du 22 janvier 2026

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

### Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER  
Adjoint au Maire  
MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMMANN, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Claire-Catherine BRUN, Amandine MARTIN, Axèle EBELIN, MM. Jean LACHMANN, Eric BRUNSTEIN, Mmes Anne-Catherine DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

### Absents excusés :

Lysiane STENGER donne pouvoir à Stéphane SIGRIST

## 11. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Périscolaire et Petite Enfance

**RAPPORTEUR : Mme Anne HEUBERGER**

### 11.1. Recrutement d'un adjoint d'animation et d'un agent administratif en accroissement temporaire d'activité à l'école des Bains

#### **DELIBERATION D22012026/08**

Trois agents des écoles bénéficient d'une embauche au titre de contrats aidés à durée déterminée qui ne couvrent pas l'ensemble de l'année scolaire.

L'agent de l'école du Hahnenberg a pu bénéficier d'un renouvellement du CEC jusqu'en août 2026, mais pas l'agent à l'école des Bains, ni l'agent à l'école Krafft.

Afin d'assurer la continuité de service aux écoles concernées, il est proposé de recruter les deux agents dans les conditions fixées à l'article 3.1°) de la loi n°84-53 du 26/01/1984, soit en accroissement temporaire d'activité, en tant qu'adjoint territorial d'animation à l'école des Bains et adjoint administratif territorial à l'école Krafft.

Si les financeurs ouvrent des possibilités de renouvellement de contrat aidé courant février, alors les agents seront recrutés en CEC et seront renouvelés pour 6 mois supplémentaires, comme prévu initialement, sous ce dispositif.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à recruter un adjoint territorial d'animation pour l'école maternelle des Bains, du 01/03/2026 au 31/08/2026, à raison de 28h30 par semaine, et percevra une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 1 indice brut 367 / indice majoré 366.

**AUTORISE** le Maire à recruter un adjoint administratif territorial pour l'école Krafft, du 02/03/2026 au 01/09/2026, à raison de 22h00 par semaine, et percevra une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 1 indice brut 367 / indice majoré 366.

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 27 janvier 2026

Luc ADONETH  
Le Maire,

Nadine GUTHAPFEL  
La secrétaire de séance,

